



LA MAYENNE

Le Département

E – Fonds d'aide aux associations sportives accueillant des personnes handicapées

Répartition de l'enveloppe de 19 000 € comme suit :

- . 5 000 € à l'association Handicheval Mayenne en tant que structure sportive accueillant des personnes en situation de handicap dans différents centres équestres de la Mayenne,
- . 14 000 € aux associations sportives suivantes :

Bénéficiaire	Subvention 2016
Comité départemental handisport Mayenne	3 000 €
Club sportif de torball	985 €
Tir sportif lavallois	335 €
Cercle de tir mayennais	420 €
Union sportive Saint-Berthevin / Saint-Loup-du-Dorat tennis de table	785 €
Laval handisport	1 460 €
Centre équestre de Laval	300 €
Handi basket Francs Archers Laval	795 €
El'han	610 €
NPCG (navigation plaisance Château-Gontier) ski nautique	300 €
Laval cyclisme	700 €
US Changé judo	300 €
Comité départemental du sport adapté	3 000 €
Association lavalloise d'actions sportives et culturelles adaptées	1 010 €

F – Convention de partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS 53)

- approbation des termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir entre le Conseil départemental et le Comité départemental olympique et sportif de la Mayenne pour l'année 2016, ayant pour objet de préciser le contenu du partenariat avec le CDOS 53 qui représente et fédère le mouvement sportif en Mayenne. Cette convention définit les droits et obligations de chacun des partenaires, précise les moyens et détermine les conditions financières consentis par le Département permettant au CDOS 53 d'atteindre les objectifs conjointement définis.
- autorisation au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention de partenariat 2016.